

La Gazette Marloise

Bulletin d'information trimestriel

N°9- JUIN 2023



L'EAU : SOURCE DE VIE !

Préserveons notre bien commun pour un avenir durable



VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal

Maire : Patrick POISOT



Délégué de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB)



1er Adjoint : Michel LACAS

- Finances, budgets et exécution budgétaire,
- Urbanisme de planification,
- Réglementation relative à la publicité,
- Sécurité,
- Gestion des listes électorales,
- Actions auprès de la jeunesse,
- Relations avec La Poste (agence postale).



2ème Adjointe : Nadine STUBBÉ

- Déléguée de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (C.C.V.B.),
- Travaux,
- Relation avec les experts,
- Visite de sécurité des bâtiments et suivis des commissions de sécurité.



3ème Adjoint : Arnaud FABRE

- Animations sportives, culturelles et festives,
- Relations avec les associations,
- Communication et information.



4ème Adjointe : Michèle BENECH

- Enseignement du 1er degré,
- Représentation de la commune auprès des lycéens et collégiens du secteur,
- Services périscolaires,
- Action sociale,
- Actions en faveur des seniors,
- Gestion des listes électorales.



5ème Adjoint : Stéphane BONNEL

- Espaces verts,
- Développement durable,
- Cimetière,
- Relations avec la sécurité civile, la défense nationale, la gendarmerie nationale et les services d'incendie et de secours,
- Patrimoine,
- Suivi de la politique culturelle de la commune,
- Cérémonies,
- Transport.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

P. POISOT

RÉDACTION / MAQUETTE

C. HUBERT

CRÉDITS PHOTOS / IMAGES

C. HUBERT,

freepng.fr ; Pngegg.com

IMPRESSION

LES PRESSES DU LION, Lognes

Les conseillers municipaux de la majorité*

- Christophe PALLEZ
- Sylvie CHEVALIER
- Éric PIASECKI
- Caroline VERTON
- Patrice GASTON
- Sandrine ROBINET
- Julia GOMES
- Marc AVET
- Myrto VÉRO

Les conseillers municipaux de l'opposition*

- Luis NORINHA
- Greta BOCKLER
- Isabelle AZANÉ
- Adrien DE RIEUX

HORAIRES DE LA MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC

Mairie / Agence Postale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
9h00 / 12h00

Mairie uniquement

Vendredi
13h30 / 17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

01 64 42 55 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30

Mercredi et samedi
9h00 / 12h00

FERMETURE

**MERCREDI ET SAMEDI
À PARTIR DE 12H00**



13 juillet

Retraite aux flambeaux

Feu d'artifice

3 septembre

Marlathon

9 septembre

Forum des associations

* L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.
Article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)



ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

Bonjour chères Marloises et chers Marlois. Nous avons pensé à parler de notre bien commun pour un avenir durable : l'EAU. Elle est une ressource vitale pour la vie sur Terre. Qu'elle soit douce ou salée, liquide ou solide, elle est au cœur de notre existence. Cependant, malgré son importance cruciale, elle est fragile.

Nous militons donc pour la promotion d'une utilisation responsable de l'eau.

Dans ce numéro de la gazette marloise, nous mettons en évidence l'importance de l'eau dans notre quotidien. Nous abordons les différents usages de l'eau, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation agricole, la production d'énergie hydroélectrique et les écosystèmes aquatiques. Des statistiques clés soulignent l'ampleur de la dépendance de l'humanité à l'égard de cette ressource précieuse.

Comme vous avez pu remarquer, nous n'avons pas installé de vasque et nous avons limité le nombre de jardinières afin d'économiser l'eau suite au peu de pluviométrie cet hiver.

Je suis reconnaissant envers toutes nos associations pour leur bénévolat et l'organisation de différentes manifestations tout au long de l'année ; ce qui engendre un considérable bien-être, et un mieux vivre ensemble très important à nos yeux, à notre commune.

Tenant compte de la bonne gestion du budget de la commune pour l'année 2023, malgré une inflation importante des charges (énergie, etc...) qui pèsent sur le budget communal, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la taxe foncière sur Marles en Brie.

Je remercie Mme Isabelle Perigault pour son passage en maire pour marquer son soutien, à notre commune, comme elle en avait fait la promesse.

Je profite de ce numéro estival pour vous souhaiter de bonnes vacances, reposantes à Marles-en-brie ou ailleurs et vous donne rendez-vous pour le Marl'athon du 3 septembre.

SOMMAIRE :

Vos élus municipaux	page 2
Édito - Le mot du maire	page 3
Travaux	page 4
CCAS	page 5
Budget communal et fiscalité 2023	page 6
FOCUS 2023	page 7
Rétrospective	page 10
Infos pratiques	page 14
Civisme - Bien vivre ensemble	page 16
Coup d'oeil sur ...	page 18
Affaires scolaires et périscolaires	page 19
Tribune libre de l'opposition	page 19
N° utiles / Urgences	page 20

QUELLE QUANTITÉ D'EAU FAUT-IL BOIRE ?

Pour connaître ses besoins quotidiens en eau, il existe un calcul simple (en ml) :

- soustraire 20 kg à son poids ;
- multiplier le nombre obtenu par 15 ;
- y ajouter 1 500.

Par exemple, pour une femme de 65 kg :

$$65 - 20 = 45 \times 15 = 675 + 1\,500 = 2\,175$$

Soit chaque jour de 2,2 litres d'eau, dont environ un litre sera apporté par les aliments.

Elle devra donc boire au moins 1,2 litre par jour (au minimum !).

L'activité physique et la chaleur peuvent faire varier à la hausse ces besoins !

source VIDAL.fr

TRAVAUX

Retour en images des travaux de réhabilitation de la chapelle et de la sacristie de l'Église Saint Germain d'Auxerre

Victime d'infiltrations, l'église Saint-Germain-d'Auxerre a fait l'objet de travaux de rénovation qui se sont matérialisés par le remplacement de la toiture de la chapelle et de la sacristie. Néanmoins des examens approfondis ont mis en évidence la nécessité d'un ravalement d'une partie des murs afin d'étanchéifier la structure.



Face au coût élevé d'un chantier de piquage et ravalement, l'équipe municipale a décidé de faire un appel au bénévolat auprès des administrés durant 3 week-ends.

Une quarantaine de bénévoles a répondu à cet appel. Un grand MERCI à eux.

Encadrée par un architecte du patrimoine et aiguillée par les Bâtiments de France, cette équipe de bénévoles a procédé au piquage des murs de la chapelle, le samedi 25 mars.

Ce travail a consisté à assainir la façade avant de la traiter et de procéder au ravalement.

L'opération de ravalement s'est tenue sur deux week-ends, les 6 et 13 mai.

QUIZZ Économie d'eau réalisée

BAIN OU DOUCHE ?

Une douche consomme en moyenne 12 litres d'eau par minute, soit 60 litres pour une douche de 5 minutes. Un bain consomme environ 200 litres d'eau. Je privilégie donc les douches. Et plus elles sont courtes, plus je fais d'économies !



Munis de gants, d'habits de travail ou encore d'outils, les bénévoles se sont réunis autour d'un café vers neuf heures du matin.

La seconde étape a consisté au jointoiment des pierres avec la pose d'enduit de finition et LE nettoyage.

Ces journées, ponctuées le midi par un barbecue offert par la mairie, se sont poursuivies dans la bonne humeur, la convivialité et l'efficacité.



C.C.A.S.

Samedi 13 mai à midi, nos aînés avaient rendez-vous sur le parking de la salle Po afin de covoiturer jusqu'au restaurant « Le National 4 » situé dans la zone logistique de Châtres.

À cette occasion, nous avons pu inaugurer notre van de 9 places.

Après que Monsieur Patrick Poisot ait accueilli nos aînés, cette rencontre s'est déroulée dans une excellente ambiance autour d'un repas de qualité.

Un grand MERCI aux membres du C.C.A.S. pour leur implication lors de cette journée.



Budget communal et fiscalité 2023

En 2023, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition sur les propriétés bâties et non bâties.

Les taux sont donc maintenus respectivement à 35,75 % et 48,77 %

En revanche, les bases d'imposition de la taxe foncière sont revalorisées à 7,10 % en moyenne. En effet, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire de valeur locative relève d'un calcul et non plus d'un amendement parlementaire. Le coefficient de revalorisation forfaitaire a été déterminé en fonction de l'évolution des indices des prix harmonisés le 1er novembre 2022 sur un an, d'où un coefficient de 7,10 %, hors évolutions physiques (nouvelles constructions, agrandissements).

La Communauté de Communes du Val Briard, quant à elle a voté une augmentation des taux de 2 % portant le taux de 1,17 % e, 2022, à 1,19 % en 2023.

Le budget communal prévisionnel 2023 maintient le cap des économies pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité, gaz, et carburant) et du coût des prestations qui globalement augmente en raison du contexte inflationniste.

Les dépenses de personnel sont en diminution.

Le recouvrement des dépenses de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement en section d'investissement pour des projets futurs. Projets qui sont à définir et qui seront intégrés dans un contrat COR (contrat rural) financé à hauteur de 70 % du montant des travaux par le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France. La réhabilitation des rues du Bois Thierry et de la Croix Saint-Pierre est ainsi étudiée.



FOCUS 2023



INAUGURATION MINIBUS

En ce début d'année, nos partenaires annonceurs nous ont permis d'acquérir un camion 9 places destiné à notre tissu associatif.

En effet, sur une simple réservation, nos associations pourront gratuitement s'en servir.

Un grand merci à eux !





DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux



Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



A.C.M.B

Application des Composants Modernes du Bâtiment

Très à l'écoute de vos attentes, nous saurons nous adapter à vos besoins et vous conseiller dans vos projets de menuiserie aluminium, bois ou pvc.



Notre adresse

39 Rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie



Notre téléphone

Ligne directe
01 64 25 78 87



Notre email

Réponse sous 48 heures
contact@acmb-menuiserie.fr

Fête de la Musique
Mercredi 21 juin 19h
Salle polyvalente
Barbecues et tables mis à disposition

FESTIVITÉS

Cette année, nous célébrerons le 13 juillet à partir de 19 h au stade. Le Club de Foot de Marles assurera la restauration et l'animation sur place.

La retraite aux flambeaux partira du stade vers 21 h 30 pour y revenir 1 h plus tard, admirer le feu d'artifice et danser grâce à DJ NICK. Venez nombreux à 19 h pour une belle soirée festive.

Marles-en-Brie
13 JUILLET 2023
Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice

21h30 Départ de la retraite aux flambeaux à partir du Stade
23h00 Feu d'artifice offert par la Municipalité

Restauration sur place (stade)
organisée par le Marles AC à partir de 19h00



CAFÉ CITOYEN

Le 8 avril dernier, la municipalité a organisé un café citoyen pour échanger autour d'un petit-déjeuner sur le bien vivre à Marles.

Vos remarques, votre avis, vos suggestions sont importants, c'est pour cela que nous réitérerons l'exercice **le 6 octobre 19 h à la salle polyvalente.**

Venez Nombreux !

MARLATHON

Le Marl'athon 2023 reste gratuit, mais vous permettra de faire un don à l'association des Fées Givrées

Il aura aussi son lot de nouveautés avec un 5 km à travers la campagne Marloise et pour la 1re fois un CANICROSS de 5kms.

Le 2,5kms et le 10kms restent sur leur tracé classique.

Préparez vos toutous et un billet pour cette belle association qui associe le sport & la fondation Perce Neige.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des Associations aura lieu le 9 septembre à l'école de Marles.

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE COURSES À PIEDS CARITATIVES

au profit des Fées givrées

Inscriptions
gratuites

M

arlathon 2023

2,5 KM

5 KM
Canicross

10 KM



BROCANTE

La Brocante de Marles organisée par les Marloupioux (association dédiée à nos plus jeunes Marlois) se déroulera le 1er Octobre au cœur du village !

QUIZZ Économie d'eau réalisée

STOP L'EAU QUI COULE !

Ça paraît évident et pourtant, ce n'est pas un réflexe pour tous. Je ne laisse pas couler l'eau pendant le lavage des mains, le rasage, le brossage des dents, la vaisselle...

Et pour me rincer les dents, j'utilise un gobelet !





La Ferme du Moulin

VOLAILLES ET PRODUITS FERMISERS

Rue Caron - 77610 Marles-en-Brie
Tél. : 01 64 25 22 10

www.lafermedumoulin.fr

Ouvert :
Du lundi au samedi
De 9h30 à 19h sans interruption
(Sauf dimanche et jours fériés)



*Parce que Recevoir
est tout un Arts !*

Traiteur
Organisateur de réception
Recherche de salles
Séminaires, mariages,
fêtes familiales



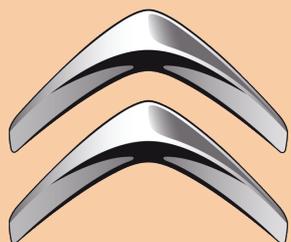
18 Avenue du Général DE GAULLE
77610 Marles en Brie -
Tél : 01.64.42.68.38
Mob : 06.08.68.74.79
E-mail : artstraiteur@wanadoo.fr
www.arts-traiteur.com

GARAGE BERTRÉ Jean-Jacques

157 avenue du Général de Gaulle
77610 MARLES-EN-BRIE

Tél. : 01 64 25 95 07
Fax. : 01 64 42 61 86

garagebertre@orange.fr



CITROËN

Nationale



DÎNERS AMÉRICAINS, RESTAURANT ROUTIER

Souhaitez-vous passer une soirée agréable et conviviale autour d'un repas délicieux dans un restaurant ?

Découvrez notre restaurant le Nationale 4, et laissez-vous convaincre par nos nombreuses recettes succulentes.

Passez de douces soirées dans notre bel et agréable espace extérieur.

Vous pouvez commander à emporter !

ZAC Val Bréon
77610 Châtres
Tél. : 01 64 07 61 02

RÉTROSPECTIVE

D'après les souvenirs de Bernard Steiner, né à Marles en 1940 et qui y a vécu jusqu'à son départ pour la Guerre d'Algérie en 1960

Au début des années cinquante, Marles-en-Brie est une petite commune d'environ 600 habitants. L'activité agricole prédomine puisqu'elle compte alors une dizaine de fermes ainsi qu'un élevage de canards et deux élevages de cochons situés à l'extrémité de la rue Olivier. Ces fermes emploient une main d'œuvre nombreuse et assez mal payée. Les premiers tracteurs, de marque Farmal, arrivent à cette époque, mettant fin progressivement à l'arrachage des betteraves à la main et il n'est pas rare de voir des charrettes remplies de blé tirées par des chevaux.



Les troupeaux de vache allant ou revenant des champs traversent les rues du village peu éclairées, mais goudronnées, fréquentées par plus de vélos que de voitures. Le purin coule dans les caniveaux. Le lait est collecté par une laiterie installée après le passage à niveau qui le transforme en fromage, le fameux Brie.

Il y a peu d'autres activités que cette agriculture tournée comme maintenant vers l'élevage, les céréales et la betterave, avec quelques entreprises de services agricoles (battage du blé par M. Very, société Montel de graines et fourrages). Toutefois, dans l'Enclave, l'entreprise Hardy fabrique des cadres en bois. La société Rotax fait de l'outillage et Aumaître produit des échelles en bois. Il y a également des entreprises de travaux publics, celle du maire de Marles (de 1947 à 1971) M. Maillard, celle de M. Pasquier Guérinet, rue de la Résistance et celle de maçonnerie de M. Conan, à la Fosse Redon.

Marles compte aussi plusieurs petits commerces. La boulangerie de M. Beugnier occupe la même place que maintenant, mais la place du village est installée, à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque, l'épicerie Gautet concurrencée par le magasin Coop près du présent bar-tabac. Il y a même un poissonnier, Prieur, près de l'allée des cerisiers, un forgeron et un quincaillier, M. Belthoise.

QUIZZ Économie d'eau réalisée

20 % de la consommation d'une personne part dans les sanitaires. Une chasse classique consomme entre 9 et 12 litres. Pour consommer 2 fois moins, j'installe une chasse d'eau double-boutons, 3-6 litres, ça suffit.





**Couverture
Zinguerie
Rénovation
Maçonnerie**

Tél.: 06 69 66 06 22 / 06 42 74 63 34

**LA COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE
RECHERCHE DES ANNONCEURS POUR SES
DIFFÉRENTES PUBLICATIONS.**

**SI VOUS ÊTES INTERRESSÉS
N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE
communication@marles-en-brie.fr**

**INOV'
PARQUETS**

**Le parquet, notre passion !
30 ans d'expérience**

09 71 44 50 67

contact@inovparquets.fr

121 Avenue du Général De Gaulle
77610 Marles-en-Brie

Fourniture et pose de tous parquets

Ponçage et vitrification

Show-Room à Marles-en-Brie

(sur rendez-vous uniquement)

Déplacement France et étranger

**Des Pâtes Briardes
épi C'est Tout !**

35 rue de la Léchelle
77610 Marles-en-Brie

Virginie : 06 09 27 90 74

Adrien : 06 89 14 29 02

Horaires de la boutique

pâtes, farines, vins, bières, chips, jus de fruits, coulis de tomates...

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Ou sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur Internet : <https://www.despatesbriardes.fr/>



**Pâtes Fermières issues de nos Farines
Fabriquées
en Ile-de-France**

Comme dans beaucoup de villages de cette époque, les bars et cafés-restaurants sont en grand nombre comparé à la population : 5 ou 6 établissements, localisés près de l'église, rue Caron ou au bord de la RN 36 (notamment L'Espérance qui deviendra le Relais d'Alsace avant d'être l'Auberge de Marles) qui traverse la commune. Il y a encore un hôtel, l'Hôtel de la Gare.

La gare, parlons-en justement. En fait, il y a deux gares : la gare principale pour le train de Paris et une petite gare, pas très loin de la première, où faisait halte le « tacot », le train des betteraves qui reliait Marles à Fontenay-Trésigny, en passant par le calvaire, puis Guignes, Rozay et Nangis, jusqu'à la guerre. Pour gagner Paris, on peut emprunter aussi les cars Gros jusqu'à la porte de Vincennes.

Autres lieux importants du village : l'école, l'église, le cimetière.



L'école qui mélange garçons et filles comprend deux classes, les petits (6-10 ans), les grands (11-14 ans), logées dans les bâtiments actuels de la mairie. Elles sont chauffées par des poêles à bois. Des élèves, « les petits chauffagistes », ont la tâche chaque soir de préparer le petit-bois pour le lendemain.

À l'église, officie le curé M. Dedvos qui loge au presbytère, avant que les frères missionnaires des campagnes de La Houssaye ne prennent le relais, en 1951. La messe est dite tous les jours à 7 h 30 et le dimanche deux fois.

Au cimetière, pour les enterrements, le corbillard municipal arrive tiré par un cheval ou poussé par les villageois. À défaut d'un fossoyeur professionnel, ce sont aussi les villageois qui creusent les tombes. Des pleureuses participent aux obsèques.

Sur place du village où est installé un terrain de basket, se déroule le bal du 14 juillet, mais aussi une partie de la fête du village qui a lieu à la Pentecôte : le bal, les manèges, l'arrivée de la retraite aux flambeaux (sans feu d'artifice), une solide tradition de notre village. En revanche une autre procession des années cinquante a disparu : en août, on fait le tour du village en promenant une statue de la Vierge Marie jusqu'au calvaire. Le 11 novembre, un cortège se rend comme maintenant du monument aux morts au cimetière, mais il passe honorer la mémoire des cheminots morts pour la France à la gare où une plaque rappelle leur sacrifice.

Comme aujourd'hui, il n'y a ni médecin ni pharmacien dans le village. Mais il y a le cantonnier Zézé qui casse des cailloux pour ré-empierrier les chemins et le garde champêtre Racinet qui parcourt les rues à vélo dans son uniforme bleu et tous les 50 mètres, après un roulement de tambour et un tonitruant « avis à la population », délivre à celle-ci les informations municipales. En 1960, l'eau courante arrive à Marles.

QUIZZ Économie d'eau réalisée

EN MODE ÉCO

Lavage de la vaisselle ou lavage du linge, c'est en machine, chargement plein et en mode ECO!

Cette fonction diminue la consommation d'électricité et d'eau. Je choisis donc l'électroménager le moins énergivore, classé A et A+.



RÉSERVEZ VOTRE VTC

RÉSERVATION UNIQUEMENT À L'AVANCE
24H/24 7J/7

Téléchargez notre application sur

Disponible sur Google Play Disponible sur App Store

myvtconnect myvtconnect WWW.MYVTCONNECT.COM myvtconnect 06 70 72 93 48

Anthony BOUSSARD
06 79 58 53 22
anthony.boussard@iadfrance.fr

Un conseiller qui vous veut des biens.

AVIS DE VALEUR OFFERT

Marles-en-Brie / Fontenay-Trésigny et ses alentours

EI Anthony BOUSSARD, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Meaux sous le numéro 848267340, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

iad

DS
Agencement & Travaux d'intérieur
Pour tous vos travaux de rénovation et décoration

PEINTURE - CARRELAGE - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE - MENUISERIE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE -
POSE DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

Partenaire et fournisseur ARAN :
cuisines - salles de bain - dressings
<https://www.arancucine.it/www/fr/>

Mr SABLJAK
06 86 70 85 59
dsabljak@wanadoo.fr

MIROITERIE
SMV

- Fenêtre
- Porte d'entrée
- Porte fenêtre
- Volet
- Porte de garage
- Portail
- Baie vitrée
- Bris de glace
- Miroir
- Garde Corps
- Crédence
- Paroi de douche
- Verre décoratif

12 impasse de la Fosse Rouge ZA Lavoisier
77220 Presles-en-Brie
Tél. : 01 64 07 45 09 - Mob. : 06 34 48 71 93
<https://www.miroiteriesmv.fr/>

INFOS PRATIQUES

Déclaration de votre meublé de tourisme



Si vous êtes le propriétaire d'une chambre d'hôte, d'un appartement, d'une maison et que vous les mettez en location à destination d'une clientèle touristique ou professionnelle de passage, en direct ou via certaines plateformes (AirBnB, Booking, gîte de France, le bon coin, ...) vous avez l'obligation préalable de déclarer leur location en mairie.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire CERFA N° 14004*04 et le déposer en mairie. Celle-ci vous remettra en contrepartie un récépissé de déclaration.

Renouvellement de titres d'identité : la période estivale approche à grands pas, anticipez vos démarches !

- La pré-demande en ligne accélère considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Cette formalité, qui n'est pas obligatoire, facilite la procédure de délivrance de votre titre.
- Vous pouvez déposer votre demande dans la mairie de votre choix, à condition qu'elle dispose d'un dispositif pour le recueil des demandes.
- Soyez attentifs aux justificatifs et aux documents que vous devez fournir dans le cadre du renouvellement de votre titre. Un oubli ou une erreur peut ralentir la procédure d'instruction de votre demande.

Échange, séjour... vérifiez dès maintenant la **validité de vos titres d'identité**. N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler!

Gagnez du temps avec la pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr

Le déploiement du nouveau système d'information sur les armes (SIA) se poursuit

Depuis le 22 février 2022, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est la nouvelle application de gestion des armes déployée par le ministère de l'Intérieur. Le SIA remplacera, à terme, l'application Aggripa (registre informatisé des détenteurs d'armes).

La création d'un compte personnel sur le SIA est désormais obligatoire pour acheter, vendre ou réparer une arme.

Au 1^{er} juillet 2023, chaque détenteur chasseur devra disposer d'un compte dans le SIA et ainsi conserver son droit à la détention d'armes.

La création de ce nouveau système d'information entraîne la suppression de tous les documents papiers échangés jusqu'à présent entre les armuriers, les préfectures et les détenteurs. Ainsi, lorsqu'un détenteur achète une arme chez son armurier, ce dernier saisit directement dans le SIA les informations instantanément mises à disposition de la préfecture et du détenteur.

La création d'un compte personnel dans le SIA doit être réalisée sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>.



QUIZZ Économie d'eau réalisée

J'ARROSE MALIN

Dans le jardin, plus la température est élevée, plus l'eau s'évapore. Pour plus d'efficacité, notamment durant la période estivale, j'arrose à l'aube ou à la tombée du jour.

Les petits + : en binant la terre, je l'aère, résultat : 2 arrosages économisés. Je peux aussi pailler le pied des plantes ou y placer des écorces.





UNE MARQUE V.THERM SERVICES

Installation, entretien et dépannage chauffage

Devis gratuits - À votre service 5j/7j



38 rue de la Brèche aux Loups 77610 MARLES EN BRIE
Tel : 09 86 66 36 77 Mail : contact@veroneo.com
Web : www.veroneo.com



*Près de chez vous !
Votre opticien indépendant*

*Situé 10 rue Curie
(CC Intermarché)
À Fontenay-Trésigny*

*01 64 16 16 20
poisoptique@gmail.com*



*Au plaisir de vous rencontrer
Cindy POISOT*

RAFFLIN

Électricité générale



Rafflin Damien

36 avenue du Général De Gaulle

77610 Marles-en-Brie

Tél. : 07 50 01 08 26

rafflinelec@gmail.com

siret : 81980541700014



HORVAIS

Zone Artisanale
13 rue Victor Hugo 77610 Fontenay-Trésigny
Tél.: 01.64.25.20.01 Fax : 01.64.25.99.30.
contact@horvais.fr

- FENÊTRES
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES
- MOTORISATION
- RÉPARATION



CIVISME - BIEN VIVRE ENSEMBLE

Économisons l'eau au jardin

1. Réduisez les surfaces des pelouses et gazon exigeantes en eau et privilégiez les pelouses "rustiques" (trèfles,...) plus résistantes,
2. Conservez vos "eaux de cuisine" (rinçage des légumes) pour arroser vos plantes,
3. Utilisez des paillis (tontes, broyats, gravillons,..)
4. Arrosez de préférence le soir,
5. Prévoyez de stocker l'eau de pluie,
6. Travaillez le sol pour éviter les déperditions d'eau par évaporation,
7. Apportez de la matière organique (compost, tourbe,...),
8. Avant d'arroser, sondez la terre pour jauger son humidité puis arrosez en deux temps



- pour permettre à la terre d'absorber l'eau plus profondément
9. Arrosez aux pieds de chaque plante,
 10. Privilégiez les systèmes de goutte-à-goutte,
 11. Évitez de planter en suspensions car la terre a tendance à sécher plus rapidement et demander plus d'arrosage,
 12. Désherbez régulièrement,
 13. Choisissez de planter des végétaux locaux adaptés à la région,
 14. Surveillez votre compteur d'eau,
 15. Taillez vos plantations afin de les renforcer,
 16. Confectionnez des cuvettes / évitez de cultiver sur butte.

sources site Gamme Vert

PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICE : PRUDENCE !

Les artifices de divertissement peuvent être dangereux, tant pour les utilisateurs que pour leur entourage ou pour leur environnement. En cause : les substances pyrotechniques qu'ils peuvent contenir : souvent explosives, elles sont susceptibles d'entraîner des blessures et des brûlures, voire de provoquer des incendies.

Quelle est la réglementation applicable ?

La réglementation distingue quatre catégories d'articles, classées selon leur niveau de dangerosité et de nuisance sonore : F1, F2, F3 et F4. Les articles de divertissement ne peuvent être mis à disposition sur le marché pour des personnes n'ayant pas atteint les limites d'âge suivantes :

- catégorie F1 : 12 ans ;
- catégorie F2 et F3 : 18 ans ;
- catégorie F4 : 18 ans. Ces articles ne peuvent être vendus qu'aux personnes ayant des connaissances particulières.

Depuis le 4 juillet 2010, les artifices de divertissement doivent porter le marquage « CE » et être conformes aux normes les concernant.

Ils doivent être accompagnés notamment d'informations en français, sur les limites d'âge et d'instructions d'utilisation.



Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



France Identité : vers un permis de conduire dématérialisé



FRANCE IDENTITÉ

Gardez la maîtrise de vos données d'identité

- Prouver votre identité sans divulguer toutes vos données
- Éviter l'usurpation de votre identité
- Remplacer vos identifiants et mots de passe



[HTTPS://WWW.INTERIEUR.GOUV.FR/](https://www.interieur.gouv.fr/)

France Identité est l'application compagnon de la nouvelle carte d'identité électronique (CNIE). D'ici la fin de l'année, il sera possible d'y intégrer son permis de conduire dématérialisé.

Au second semestre, le permis de conduire dématérialisé rejoindra l'application France Identité. Il s'agit du second titre d'identité à rejoindre l'application. Cela permettra notamment

de se prévaloir de son droit à conduire avec son téléphone mobile lors de contrôles routiers ou lors de la location d'un véhicule. Il sera aussi possible d'intégrer ces informations dans un justificatif à usage unique pour vos démarches en ligne.

Cela comporte deux avantages :

La tranquillité d'esprit : ne sortir qu'avec un mobile, ne pas penser à prendre ses papiers, un sac, etc.
La lutte contre le vol ou la perte.

L'utilisation du permis dématérialisé sera testée de manière expérimentale dans trois départements : Le Rhône, les Hauts-de-Seine et l'Eure-et-Loir. Cette utilisation sera généralisée début 2024. L'intégration du permis de conduire est aussi la première brique vers un portefeuille d'identité numérique européen interopérable, dont le ministère de l'Intérieur en est un acteur majeur.

France Identité est déployée à 5 000 personnes en bêta depuis mai 2022 sur Android et octobre 2022 sur iOS. Elle va être progressivement généralisée dans les prochains mois de la manière suivante :

- Le 22 mai : augmentation de la jauge de la version bêta à 10 000 bêta-testeurs.
- D'ici à la fin de l'été : ouverture d'une jauge en version stable à 100 000 personnes
- Avant la fin d'année : ouverture généralisée de l'application stabilisée.

Par ailleurs, dans les 3 départements précités, une expérimentation sera aussi menée en lien avec les services de MaProcuration pour déposer une procuration totalement dématérialisée pour les élections européennes de 2024 sans se déplacer en commissariat ou en gendarmerie.

Pour rappel, France Identité est l'application compagnon de la nouvelle carte d'identité. Elle a vocation à prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique, mais aussi à en permettre de nouveaux dans le monde physique. Elle n'a pas vocation à remplacer les titres d'identité physique qui y sont intégrés.

QUIZZ Économie d'eau réalisée

LA CHASSE AUX FUITES

Grosses ou petites, toutes les fuites doivent être réparées : cela revient moins cher que les volumes d'eau gaspillés. Pour les repérer, je relève les chiffres sur mon compteur avant le coucher. Au réveil, ils doivent être identiques sinon, je cherche la fuite ! Et si j'ai un compteur télérelevé, je peux vérifier ma consommation sur le site de mon exploitant.



COUP D'OEIL SUR...

LES GESTES QUI SAUVENT (4)

L'INCONSCIENCE

LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION

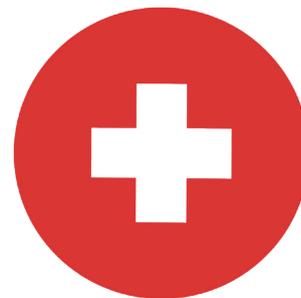
- 1 - Constatez que la victime ne réagit pas
- 2 - Libérez les voies aériennes
- 3 - Vérifiez que la victime respire
- 4 - Tournez la victime sur le côté en position latérale de sécurité
- 5 - Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ou allez chercher de l'aide si vous êtes seul
- 6 - Vérifiez régulièrement la respiration de la victime jusqu'à l'arrivée des secours

TECHNIQUE : LA LIBÉRATION DES VOIES AÉRIENNES

- En cas de perte de conscience, les muscles sont relâchés, ce qui provoque une obstruction des voies aériennes par la chute de la langue dans le fond de la gorge. Ce risque peut-être écarté en basculant la tête de la victime en arrière et en soulevant son menton.
- Desserrez si vous le pouvez le col, la cravate ou la ceinture de la victime.
- Placez une main sur le front de la victime et basculez délicatement sa tête vers l'arrière.
- Dans un même temps, positionnez l'extrémité des doigts de l'autre main sous le bout du menton de la victime et soulevez celui-ci pour décoller la langue du fond de la gorge et dégager ainsi les voies aériennes.
- N'exercez aucune pression sur la région molle située sous le menton pour ne pas entraver la respiration.
- Vérifiez la respiration de la victime :
- Vérifiez que la poitrine se soulève et s'abaisse régulièrement.
- Écoutez les bruits de la respiration en approchant votre oreille de sa bouche.
- Essayez de sentir le souffle de sa respiration en plaçant votre joue près de sa bouche pendant 10 secondes.

TECHNIQUE : LA MISE EN POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ (PLS)

- Si la victime porte des lunettes, ôtez-les-lui.
- Assurez-vous que ses jambes sont allongées côte à côte. Si ce n'est pas le cas, rapprochez-les délicatement l'une de l'autre de manière à les placer dans l'axe du corps.
- Disposez le bras de la victime le plus proche de vous à angle droit de son corps. Pliez ensuite son coude tout en gardant la paume de sa main tournée vers le haut.
- Placez-vous à genoux ou en trépied à côté de la victime.
- Saisissez l'autre bras de la victime d'une main, placez le dos de sa main contre son oreille, de votre côté.
- Maintenez la main de la victime pressée contre son oreille, paume contre paume.
- Attrapez la jambe la plus éloignée de vous avec l'autre main, juste derrière le genou, et relevez-la tout en gardant le pied au sol.
- Placez-vous assez loin de la victime, au niveau de son thorax, pour pouvoir la tourner sur le côté vers vous, sans avoir à reculer.
- Faites rouler la victime en tirant sur sa jambe jusqu'à ce que le genou touche le sol.
- Dégagez doucement votre main de sous la tête de la victime en maintenant son coude de votre autre main afin de ne pas entraîner sa main et d'éviter ainsi toute mobilisation de sa tête.
- Ajustez la jambe située au-dessus de sorte que la hanche et le genou soient à angle droit.
- Ouvrez la bouche de la victime d'une main, avec le pouce et l'index, sans mobiliser la tête, afin de permettre l'écoulement des liquides vers l'extérieur.
- Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ou bien allez chercher de l'aide si vous êtes seul.
- Vérifiez régulièrement que la respiration est normale.



Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Accueil de loisirs du 10 au 28 juillet

L'association "FAMILLES RURALES", organise un accueil de loisirs du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023 (sous réserve d'un minimum de 10 enfants inscrits par jour).

Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants habitants la commune scolarisés ou non à l'école élémentaire de Marles-en-Brie.

Pour les familles qui ont inscrit leur(s) enfant(s) durant les vacances de la Toussaint, Noël 2022, février et/ou Printemps 2023, nous vous remercions de retourner au secrétariat de la mairie, les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription du 10 juillet au 28 juillet,
- l'approbation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs signé (uniquement la dernière page),
- le règlement par chèque à l'ordre de Familles Rurales 77.

Pour les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour la première fois de l'année scolaire 2022 / 2023, les documents suivants doivent également être fournis :

- le dossier d'inscription 2022/2023,
- l'autorisation de prises de vues et d'utilisation d'images 2022/2023,
- une photo d'identité,
- la fiche sanitaire 2022/2023,
- la photocopie des vaccins à jour,
- la photocopie de l'assurance extrascolaire de l'enfant pour l'année 2022/2023,
- la photocopie du livret de famille (pages des parents et page de(s) l'enfant(s)).



QUIZZ Économie d'eau réalisée : Les réponses

- Page 4 : de - 130 à - 150 litres par prises
- Page 8 : - 60 m³ / an (6 000 litres !)
- Page 10 : de - 20 à - 40 litres / jour
- Page 12 : de - 10 à - 30 litres / lavage
- Page 14 : de - 5 à - 10 % d'évaporation

- Page : 17 :

1 robinet qui goutte : 35 m³ / an

1 filet d'eau : 140 m³ / an

1 chasse fuyarde : 50 à 220 m³ / an

source : jeconomiseleau.org

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

Chères Marloises, chers Marlois,

le 24 septembre prochain, auront lieu les élections sénatoriales pour la moitié des département français, dont la Seine et Marne. Comme vous le savez, le mode de scrutin est un peu particulier car il est indirect : ce sont les grands électeurs qui seront appelés aux urnes. Parmi ces grands électeurs on compte les délégués des conseils municipaux, et lors de la séance du conseil municipal du vendredi 9 juin, les 5 membres délégués ont été élus (4 membres de la liste majoritaire, et 1 membre de la liste minoritaire). Bien que les villageois ne se sentent pas forcément concernés par ces élections, il est important de rappeler que les sénateurs qui seront élus (6 sénateurs pour la Seine et Marne) représenteront notre département, notre village et défendront nos intérêts. Moins « publics » ou « médiatiques » que nos députés, ils n'en sont pas moins à l'écoute des problématiques des collectivités territoriales et plus spécifiquement des communes. L'enjeu est donc majeur.

Les congés d'été approchant, nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette pause tant attendue. Prenez soin de vous.

L'équipe de Marl'Ensemble

N° UTILES / URGENCES



15 SAMU 17 Gendarmerie 18 Pompiers N° d'urgence Européen 112 Urgence SMS Malvoyant 114 115 SAMU social 119 Enfance maltraitée

SOS Médecins.....	3624
Médecin de garde 24/24 – 7/7.....	0 825 826 505
Pharmacie de garde	01 60 71 58 00
Urgences du site de Fontainebleau	
• Urgences adultes	01 60 74 11 11
• Urgences pédiatriques	01 60 74 12 96
Urgences gynécologiques	01 60 74 14 37
	01 60 74 12 77
• Urgences obstétricales.....	01 60 74 12 70
	01 64 74 12 77
	01 64 79 75 29
Permanence des soins dentaires	0 800 306 306
Croix rouge Écoute	3919
Violences conjugales	01 40 05 48 48
Centre anti-poison	0 900 473 333
Urgence Gaz	0 810 333 018
Urgence Électricité	

Pharmacies ouvertes 24h/24h

Pharmacie de la Gare :

3 place de la révolution
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01.60.64.22.88.

Pharmacie Khun :

Centre commercial Bay
1 Av. de Lingfeld
77200 Torcy
Tél. : 01.60.05.86.36.



**INFIRMIÈRES
LIBÉRALES**

Mme STEICHEN Karine
Mme FABRE Sophie
Tél. : 06 32 57 87 88



Hamilton SABOT
07 49 55 74 27

**KINÉSITHÉRAPIE
TM OSTÉO
ARTICULAIRE**



Maison de Santé Hardy

13 Rue Lavoisier
77610 MARLES-EN-BRIE
Tel accueil: 07 80 77 37 64



M.	Frédéric THIRION	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme.	Carlotta MARENA	Masseur-Kinésithérapeute		Doctolib
M.	Johnny BARRAL	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme.	Fanny TROUSSARD	Diététicienne-Nutritionniste	01 64 06 15 97	Doctolib
Mme.	Colette BARRAULT	Pédicure-Podologue	06 81 32 95 14	
Mme.	Magdalena PAWLOWSKA	Psychologue	07 63 43 80 75	Doctolib
M.	Robert COHEN	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
M.	Emmanuel BEMBARON	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
Mme.	Alexandra RIBEIRO	Orthophoniste		
Mme.	Floriane NAVARETTE	Etiopathe		Doctolib

Association Aide à domicile Centre 77

Association loi 1901 à but non lucratif
23 rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie
Tél. : 01 64 07 76 10



Gendarmerie de Mortcerf :

01 64 04 30 24

Gendarmerie de Rozay-en-Brie :

01 64 25 60 25



Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - fermé le mardi après-midi - Secrétariat assistante maternelle : 01 64 25 07 25 - Service PMI petite enfance : 01 64 25 03 60 - Direction : 01 64 25 03 70 - Service de l'aide sociale à l'enfance : 01 64 25 03 75 - Secrétariat RSA : 01 64 25 07 40 - Service de l'allocation personnalisée d'autonomie : 01 64 25 07 05.

CITY ALL
Toute l'info locale sur votre
smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez **Marles en Brie**

